

RESTOR Hydro



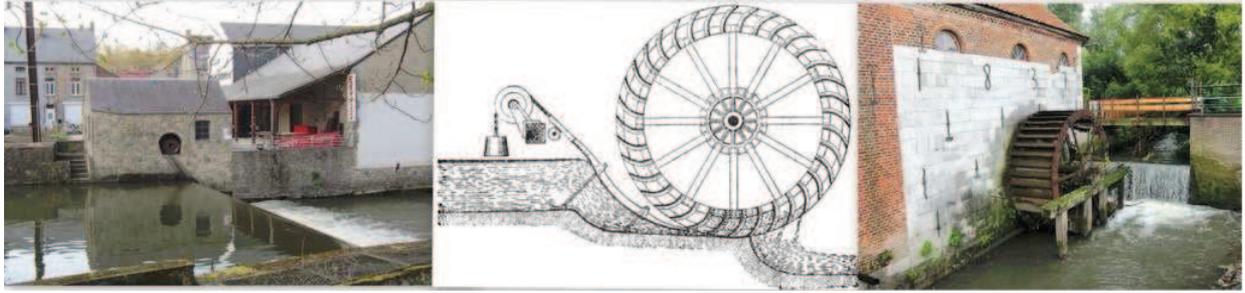
RESTOR Hydro (Renewable Energy Sources Transforming Our Regions) est un projet Européen, coordonné par Esha et porté par un consortium de 8 pays Européens (11 partenaires). Il est subventionné à 75% par le program IEE. Il a pour but de faire progresser la production d'énergies renouvelables à partir de PCH (petites centrales hydroélectriques) et de restaurer d'anciens sites/moulins actuellement non productifs.

La France et l'Europe abritent un potentiel inexploité économiquement viable et favorable au développement durable. De petites centrales hydro-électriques existent à travers de milliers d'anciens moulins, et seuils. Ce projet vise à identifier les sites les plus favorables à la restauration et de développer un modèle économique en créant des coopératives régionales incluant un plan de développement d'actionnariat communautaire. Il en est attendu un impact favorable au développement local.

Le projet RESTOR permettra la création de sources d'énergies propres locales en augmentant leur caractère durable, en donnant un coup de pouce à l'économie locale, engendrant des revenus et créant des emplois.

La remise en état de sites abandonnés accroîtra une production d'énergie stable, renforcera le réseau et améliorera les conditions environnementales ainsi que de contribuer à la croissance de l'hydro-électricité. L'apport d'une production locale d'énergie renouvelable diminue, entre autres, la perte occasionnée par des fuites dues à l'acheminement dans les lignes électriques.

L'implantation sera adaptée à son environnement, incluant la restauration de seuils et de passes à poissons, d'écrans pour retirer les débris ainsi que des petites retenues d'eau offrant des conditions favorables à de multiples niches écologiques.



Ce projet a pour but de collecter les données couvrant EU-27 (par Esha, ses membres et les 8 pays partenaires) permettant ainsi de mesurer l'état actuel des installations hydro-électriques et d'évaluer le réel potentiel après restauration de sites historiques. Un guide adapté à chaque pays sera publié et traduit en sept langues. Les recommandations financières et techniques, les démarches administratives et la mise en œuvre du projet y seront incluses.

Les 8 pays sélectionnés (Belgique, France, Grèce, Italie, Lituanie, Pologne, Slovaquie et Suède) mettront en œuvre des programmes de restaurations en utilisant des Fonds Structurels, des investissements locaux et des financements conventionnels. Ceci réduira la somme de Fonds Structurel non utilisés, accroîtra l'investissement local et créera des projets viables pour les banques. Le résultat de ce projet sera un modèle complet et reproductible.

Un programme de communication ciblé sera utilisé pour sensibiliser et favoriser l'acceptation des petites centrales hydro-électriques envers les élus locaux, nationaux et Européens, ainsi que du grand public, des propriétaires, des investisseurs et autres acteurs économiques (banques, fournisseurs d'électricité, écologistes etc.). Une campagne pour accroître l'acceptation sociale de petites centrales hydro-électriques est cruciale pour ce secteur.

La France s'est engagée à produire 22% d'énergies renouvelables pour 2020. Cela impliquerait de produire 3 TWh pour atteindre ces quotas. Ceci paraît difficilement compatible avec la réalité actuelle.

En Europe, tandis que les grandes centrales hydro-électrique produisent 550 TWh/an, plus de 21,000 petites centrales hydro-électrique produisent plus de 46 TWh/an. Les petites centrales suffisent à produire l'énergie pour 12 million d'habitations et contribuent à épargner l'émission de 29 million de tonnes de CO₂/an dans l'atmosphère, économisant ainsi 766 millions d'euro.

Une estimation cumulée de 100 sites générerait 3.5 MW d'électricité et représenterait 13M investis en énergies renouvelables.

FHE /FDMF

France Hydro Electricité, en partenariat avec la Fédération des Moulins de France, meneur de projet pour la France, collectera les données géographiques de 7000 sites existants et mettra en œuvre 3 coopératives (projets pilotes). L'étude se fera sur 36 mois, à cette date, les projets pilotes auront finalisé la création de leur coopérative, détiendront un business plan, un plan technique et auront fait la demande des permis nécessaires à la restauration. Tous les documents nécessaires à de futurs projets seront publiés.

L'intérêt de former une coopérative est multiple. Les propriétaires d'anciens moulins à eau n'ont souvent pas les moyens de financer seul un tel projet de restauration. Les coopératives formées autour d'un projet de restauration seront favorables à l'environnement et solliciteront des investisseurs locaux. La distribution des bénéfices (après dépenses, taxes, et autres obligations légales etc.) sera décidée par l'assemblée générale et partagée entre les dividendes pour les coopérateurs (4 à 6 % retour sur investissement) et l'investissement dans des projets locaux à caractères non lucratifs.

A l'heure actuelle, de nombreuses turbines adaptables aux petites* centrales existent, les critères globales pour les coopératives pilotes sont d'avoir un portfolio de projets diversifiés atteignant une masse critique financière (de l'ordre de 2M€), une bonne rentabilité et une bonne faisabilité (obtention permis, travaux raisonnables, etc.)

Cette étude a démarrée en Juin 2012. Toute commune, propriétaire, investisseur ou association intéressés par ce projet sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à : restor.fr@gmail.com

* une pico centrale produit moins de 20kW, une micro centrale entre 20kW et 500kW, une mini-centrale entre 500kW et 2 000kW et une petite centrale entre 2 000kW et 10 000kW
** 1 kW = 1 000 W (abréviation de kilo), 1MW = 1 000 kW (méga), 1 GW = 1 000 MW (giga), 1 TW = 1 000 GW (téra)

